

Les morts et les vivants dans les sociétés pré-modernes; une comparaison des récits des âmes et des revenants entre la France et le Japon.

Taiichiro SUGIZAKI

Avant l'époque moderne, les Français, ainsi que les Japonais, croyaient en masse à l'existence de l'Au-delà et de la possibilité de communiquer avec les morts. Mais la mentalité et l'attitude à l'égard des morts et de l'Au-delà varient selon les périodes et les cultures. Les peuples de l'Antiquité, vénérant et redoutant leurs ancêtres, réalisaient des enterrements imposants afin que les morts protègent les vivants et ne les attaquent pas. Par la suite, l'introduction de religions aux réflexions philosophiques poussées (telles que le Christianisme et le Bouddhisme) et l'établissement de régimes basés sur l'autorité religieuse (comme les seigneurs médiévaux français ou la cour de l'Empereur japonais) ont engendré de nouvelles visions des morts. Nous tenterons donc de mieux comprendre les similitudes et les différences de pensée et de mentalité entre les peuples français et japonais, par l'analyse des sources écrites concernant les morts et issues des deux cultures.

Tout d'abord, nous traiterons des croyances japonaises portant sur l'Au-delà et les morts en analysant les récits de revenants rédigés à partir du huitième siècle, c'est-à-dire depuis l'établissement du pouvoir impérial et de la culture bouddhiste. Ensuite, nous essaierons de comprendre l'évolution de l'image des revenants français par rapport aux changements sociaux et religieux, entre le début des missions chrétiennes et la fin du Moyen-Age.

Au Japon, avec l'établissement du pouvoir impérial au début du huitième siècle, les conflits de pouvoir entre les nobles de la Cour ont augmenté. Les chroniques écrites au huitième siècle, durant la période de Nara, racontent plusieurs histoires de nobles morts violemment. Les *onryô* 怨霊 sont les fantômes de ces nobles assassinés ou morts en exil. Ils nourrissaient un profond ressentiment après leur mort et revenaient se venger de leurs ennemis politiques ou de la société en général, qui les avaient persécutés. Ainsi, l'*onryô* peut être considéré comme une première figure du revenant japonais: *yûrei* 幽霊, motivé par la rancune: *ourami* 恨み. La première description d'*onryô* apparaît dans *la deuxième chronique officielle du Japon* 続日本紀. Elle raconte qu'un moine nommé Ghénbô 玄昉, un des représentants du gouvernement, a été tué par un *onryô*, le fantôme de Hirotsougou Foujiwara 藤原広嗣, au milieu du huitième siècle. Ce noble avait échoué dans un coup d'Etat contre le gouvernement dirigé par Ghénbô, et fût finalement tué à la guerre, avant de revenir se venger sous la forme d'un *onryô*. Dans d'autres chroniques, on peut trouver plusieurs récits racontant des désastres causés par les *onryô*. La population a commencé à croire que les épidémies, les incendies, la chute de la foudre ainsi que les tremblements de terre étaient provoqués par le ressentiment des *onryô*. L'augmentation rapide de telles peurs parmi le peuple est prouvée par les décrets de l'Empereur Shôme 聖武天皇, déclarant qu'il punirait de délit politique quiconque ferait courir des rumeurs sur les *onryô*. Selon un ouvrage bouddhiste du huitième siècle, *日本靈異記* (recueil de récits fantastiques japonais), de nombreux moines essayaient d'entrer en communication avec les âmes des morts lors de rassemblements publics.

Après le déplacement de capitale de Nara à Kyoto, à la fin du huitième siècle, la crainte des *onryô* n'a cessé d'augmenter. Les nobles de cour en conflit politique demandaient aux moines bouddhistes, ou à des magiciens chinois nommés *onmyôjis* 陰陽師, de prier pour leur porter chance et de maudire leurs opposants. La peur des

âmes des morts a conduit progressivement à une ritualisation de certaines pratiques des moines et des magiciens. En l'an 863, la première fête officielle pour tranquilliser les *onryô* s'est tenue à la Cour Impériale. Les moines ont psalmodié des textes bouddhistes, et les enfants courtois ont dansé en musique pour réconcilier les vivants avec les âmes des nobles morts en exil. Les habitants de la ville Kyoto ont pu assister à cette fête. Désormais, cette fête s'est généralisée et chaque région du Japon la célèbre périodiquement avec enthousiasme.

Parmis les *onryô*, le plus connu et le plus violent est celui de Mitchizané Sougawara 菅原道真. Ce noble, qui dirigeait le gouvernement en tant que premier ministre, a été exclu de la Cour suite à une conspiration, puis est mort après deux années d'exil injustifié. Juste après sa mort, son *onryô* est apparu en grande tenue à un moine. Ce dernier a essayé de calmer l'*onryô*, sans succès. Durant les années qui suivirent, les anciens ennemis du noble moururent mystérieusement les uns après les autres, le palais impérial fut brûlé par la foudre et une épidémie se répandit. Cependant, après avoir exterminé tous ses ennemis, cet *onryô* est devenu un protecteur du Japon. Il est apparu à une religieuse shinto pour lui demander de bâtir un temple. Le temple fut érigé à Kyoto pour permettre aux fidèles du Shinto d'adorer cette âme terrible comme un dieu. C'est l'origine du culte de l'idole Tenjin 天神. Progressivement, d'autres temples furent construits de part et d'autre du Japon et demeurent fréquentés encore aujourd'hui. On peut citer comme exemple le Yushima-Tenjinn, à Tokyo.

Les superstitions concernant les revenants ont perduré durant l'époque des samouraïs, à partir du 12^e siècle. Leurs caractéristiques se sont diversifiées tandis que leur nature et leurs apparitions se sont plutôt vulgarisées. Les chroniques, les romans, les contes et le théâtre racontent des apparitions de morts de toute origine sociale, qui ne sont plus uniquement des nobles ou des samouraïs.

Leur ressentiment n'étaient plus seulement politique, mais aussi privé. Par exemple, plusieurs récits racontent l'histoire d'une mère morte apparue pour allaiter son bébé, ou d'un(e) mort(e) revenu satisfaire son désir d'amour ou de richesses. Ces fantômes furent nommés *yourei* 幽霊, et sont représentés en vêtements blancs, avec de longs cheveux denoués, souvent sans jambes et accompagnés de feux follets. Ils arrêtent d'apparaître après avoir réalisé leurs désirs ou après certains exorcismes religieux.

En Europe, avant la christianisation, non seulement les Romains, mais aussi les Gaulois et les Germaniques, croyaient que leurs ancêtres continuaient à «vivre» dans leurs tombes et protégeaient les vivants. Cependant, selon ces croyances antiques, les morts qui nourrissaient un ressentiment profond ne pouvaient pas trouver la paix, et sortaient de leurs tombes sous forme de cadavres mouvants pour attaquer les vivants ou les animaux domestiques. C'est pour cette raison que les anciens célébraient les funérailles par de grandes cérémonies et enterraient les morts avec des aliments, vêtements et meubles. Les morts ainsi pourvus des biens nécessaires à leur bien-être ne viendraient pas troubler la tranquillité des vivants

Contrairement à ces croyances, la théologie chrétienne a soutenu que l'âme se sépare du corps définitivement après la mort, et n'exerce aucune influence sur les vivants. Le premier théologien traitant des problèmes de revenants fût Saint Augustin. Au début du cinquième siècle, il a souligné, dans son oeuvre *Sur le soin qu'il faut avoir des morts: De cura pro mortuis gerenda ad Paulinum*, que les chrétiens ne doivent pas se soucier du corps des morts comme les païens le font¹. La pompe des funérailles, la richesse de la sépulture n'ont d'importance que pour les vivants. De plus, ce théologien a nié toute pos-

¹ J.-P. Migne (éd.), *Patrologia cursus completes, series Latina*, 40, 1857, col. 591-610.

sibilité de communication entre les vivants et les morts. Selon lui, les vivants ne peuvent pas connaître le destin des morts dans l’Au-delà, tout comme les morts ne savent plus rien des vivants. Si un mort apparaît en rêve à un vivant, cela ne signifie pas l’apparition du mort lui-même. Les morts peuvent apprendre quelque chose au sujet des vivants seulement par l’intermédiaire des anges. Exceptionnellement, les saints ont la possibilité d’apparaître aux vivants.

Cependant, cette théorie sur les morts n’a pas dominé la mentalité et la théologie de la période suivante, le Moyen Age. Lors des missions chez les Gaulois et les Germaniques, les clercs chrétiens ont essayé d’établir certains compromis avec les croyances et coutumes païennes. A la fin du sixième siècle, le Pape Grégoire le Grand, ayant envoyé plusieurs missionnaires en terre gauloise et germanique, a écrit des récits sur l’apparition de revenants dans son œuvre *Dialogues*, en modifiant les éléments païens pour former une matière d’enseignement de la morale chrétienne². Jean-Claude Schmitt, médiéviste français, directeur des hautes études en sciences sociales, a étudié «la genèse des récits des revenants médiévaux»³. Par exemple, le Pape Grégoire a inséré le récit suivant dans ses écrits. Un moine-médecin mourant a confessé à son frère qu’il avait caché trois pièces d’or et manqué à son vœu monastique de pauvreté. Grégoire a condamné ce moine et n’a pas permis l’ensevelissement de son corps dans le cimetière du monastère. Trente jours après la mort du fautif, le Pape, estimant le châtement suffisamment sévère, a ordonné aux moines de célébrer des messes pour le défunt, tous les jours pendant trente jours. Au premier jour, le moine mort est apparu à son frère et a annoncé qu’il avait reçu la communion dans l’Au-delà⁴.

² *Dialogues*, t. 4, *Sources Chrétiennes*, 265, Paris, 1980.

³ *Les Revenant, les vivants et les morts dans la société médiévale*, Paris, 1994.

⁴ *Sources Chrétiennes*, 265, p.189-193.

Après Grégoire le Grand, pendant la période du haut moyen âge, la liturgie des morts s'est développée progressivement dans la chrétienté et l'église s'est mise à admettre la possibilité de la communication entre les vivants et les morts. Au huitième et neuvième siècles, à l'époque carolingienne, sont apparues les messes données spécialement pour le défunt, célébrées le troisième, septième et trentième jours après la mort. L'église, principalement les monastères, recevait des donations de la part des familles endeuillées, et se chargeait de prier pour les défunts. Le monastère de Cluny était réputé être un haut centre de la mémoire des disparus dans le monde catholique. Ce monastère, fondé en l'an 910 au sud de la Bourgogne, était très estimé à ses débuts pour son observance stricte de la règle monastique. Plusieurs seigneurs et les clercs locaux demandaient à ces moines rigoureux, dont le nombre augmentait progressivement, de prier pour sauver l'âme de morts. Au douzième siècle, sous l'abbatiat de Pierre le Vénérable, environ trois cents moines habitaient dans le monastère de Cluny, dont l'influence s'étendait sur plus de mille monastères dépendants. Avec le développement de Cluny, les cultes destinés aux morts se sont enracinés dans la vie religieuse. Le 2 novembre est devenu officiellement le jour des morts depuis le onzième siècle, sous l'influence de Cluny. Selon Jacques le Goff, représentant médiéviste de l'École des annales, Cluny a influencé l'imaginaire concernant l'Au-delà et suscité l'apparition du Purgatoire⁵. Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, a rédigé de nombreux récits sur les revenants dans son œuvre *Des Miracles*, afin d'enseigner la méthode clunisienne pour sauver l'âme des morts et afin de démontrer l'efficacité de leurs prières⁶. Dans cet ouvrage, à travers les paroles de revenants, l'auteur expose la souffrance du

⁵ *La Naissance du Purgatoire*, Paris, 1983.

⁶ Ed. par D. Bouthillier, *Corpus Christianorum Continuatio Mediaevalis*, Turnhout, 1988.

châtiment dans l’Au-delà, causé par les péchés, ainsi que l’efficacité de la conversion et de la pénitence pendant la vie terrestre, et la nécessité des suffrages réalisés par les moines clunisiens pour les défunts. Pierre a essayé d’exclure les éléments païens des récits de revenants. Les morts apparus parlent aux vivants, mais ils ne laissent aucune trace ou marque physique. Leur caractère est complètement différent de celui des cadavres mouvant, mais aussi de celui des *onryô* ou des *yourei* japonais. Tandis que les moines japonais ont assimilé l’imaginaire contemporain portant sur les revenants, les moines médiévaux français ont en quelque sorte «apprivoisé» les revenants du folklore local.

Au treizième siècle, les ordres mendiants se sont développés, notamment les franciscains et les dominicains. A la différence des moines précédents, ils se sont employés à prêcher directement au peuple et à persuader les hérétiques par leurs paroles. Dans les récits de revenants qu’ils ont écrits, les éléments païens sont réapparus. Par exemple, à la fin du treizième siècle, Rodolphe de Sélestat, prieur d’un monastère dominicain en Alsace, a écrit six récits de revenants dans un recueil d’anecdotes⁷. Il raconte l’histoire d’un chevalier malhonnête attaqué par des revenants. Lorsque le chevalier en question, Henri de Reinau, chevauchait avec son gendre, trois revenants l’ont agressé, causant sa chute de cheval. Tombé à terre, il a trouvé sa main terriblement brûlée. Rodolphe de Sélestat a aussi rédigé un récit sur un prêtre riche et paillard qui a vu et entendu des revenants échappés de leurs tombes. A minuit, il a aperçu par la fenêtre de sa chambre une multitude d’hommes qui dansaient avec des flambeaux et chantaient: «Si j’avais connu brièvement sur terre ce que j’endure longuement outre-tombe, je me serais mieux comporté avant ma mort, à mon avantage». Les éléments païens ont persisté

⁷ Ed. par E. Kleinschmidt, *Historiae memorabiles*, Vienne et Cologne, 1974.

dans la mentalité populaire, et les prêcheurs se sont semble-t-il risqués à les utiliser en tant que matière efficace d'enseignement.

Emmanuel Le Roy Ladurie, un autre représentant de l'École des Annales, donne un témoignage de survivance de croyance folklorique du peuple médiéval dans son oeuvre célèbre, *Montaillou, village occitan de 1294 à 1324*⁸. Il a analysé les dossiers d'un tribunal d'inquisition contre les hérétiques albigeois à Pamiers, près des Pyrénées. Les inquisiteurs ont enregistré les paroles des personnes interrogées, dont la plupart étaient des paysans. L'auteur a rassemblé les propos recueillis concernant les revenants au chapitre 26, intitulé *folklore et revenants*. Selon les témoignages des paysans de ce village occitan, les revenants circulent avec leurs corps et se déplacent sur la terre.

Le récit d'un revenant breton de la fin du moyen âge, écrit par un moine anonyme dans un manuscrit du début du quinzième siècle, est rempli d'éléments folkloriques⁹. Un boulanger décédé récemment est apparu une nuit pour prêter main forte à sa femme et ses enfants en pétrissant la pâte à pain et en les encourageant au travail. La veuve s'est enfuie et les voisins accoururent voir ce phénomène étrange, puis tentèrent de chasser le mort en faisant du bruit. Mais ce dernier revint rapidement pour leur jeter des pierres, puis il finit par s'enfuir en évitant les chemins, après quoi il fût recouvert de boue. Les villageois le poursuivirent jusqu'au cimetière, ils ouvrirent la tombe et trouvèrent le mort boueux jusqu'aux genoux, ainsi qu'ils l'avaient vu fuir. Après avoir vu le mort revenir une nouvelle fois parcourir les rues du village, les villageois rouvrirent la tombe et lui brisèrent les jambes. Suite à ce traitement, le mort n'apparût plus.

⁸ Paris, 1975.

⁹ H. Martin, A la recherche de la culture populaire bretonne à travers les manuscrits du bas Moyen Age, *Annales de Bretagne et des pays de l' Ouest (Aujou, Maine, Touraine)*, 86, 1979, 4 pp.631-633.

En France médiévale, avec le développement des cultes chrétiens pour les défunts, la crainte et la croyance originelle des revenants a été christianisée et apprivoisée. Les phénomènes d'apparition des morts furent réécrits dans le cadre de la théologie catholique, et les revenants devinrent des acteurs aux paroles fixées par l'église. Ils étaient sensés revenir au monde par la permission de Dieu pour exposer les théories religieuses sur le salut des morts. Mais malgré l'effort ecclésiastique, la croyance primitive ne s'est pas effacée de la mentalité populaire. Ainsi, avec la sécularisation de la société et la vulgarisation des prêchers, les revenants folkloriques furent progressivement acceptés par le clergé catholique.

Au Japon, il n'est jamais arrivé qu'une seule religion domine la société ou qu'un seul dogme monopolise la pensée du pays. En conséquence, contrairement au cas français, les croyances primitives concernant la peur des morts se sont mélangées aux diverses religions étrangères et ont formé, pour ainsi dire, une nouvelle religion ritualisée qui exerce une forte influence sur la société et la culture. Des fêtes sont célébrées en l'honneur des *onryô* et de nombreux temples ont été construits partout pour tranquiliser leur colère. Progressivement, la nature des âmes mortes s'est vulgarisée et beaucoup de légendes sur les revenants *yourei* ont été racontées. Ces revenants à l'apparence faible et au caractère mélancolique, manifestent aux vivants le ressentiment propre à la mentalité japonaise, l'*urami* 恨み.

Pour conclure, la croyance en la possibilité de communication entre les vivants et les morts, ainsi qu'en l'existence d'un Au-delà, représente un des fondements culturels communs à tous les peuples du monde jusqu'à l'époque moderne. Avec le développement de civilisations dirigées par un Etat structuré, une élite religieuse ou savante, la peur primale des attaques menées par les morts a été en partie apprivoisée et les récits de revenants sont devenus des éléments

opérant certaines fonctions sociales.

Bien que les caractéristiques des revenants varient selon les types de religion et de mentalité présents dans chaque civilisation, il est possible d'opérer quelques rapprochements. Par exemple, les Français et les Japonais se sont employés à répendre les légendes sur les revenants lors de bouleversements sociaux ou d'événements scandaleux. Les récits de revenants ont souvent dénoncé des crimes sociaux ou des politiques inhumaines. Les nobles japonais qui furent exclus ou assassinés ont suscité un sentiment de pitié parmi les gens du peuple, ce qui a généré de nombreux récits de vengeance d'outre-tombe. En France médiévale, les églises ont dominé la société, ceci malgré les attaques subies de la part de certains seigneurs. Les récits de revenants nous enseignent comment les moines, ne possédant pas d'armée, ont essayé de combattre ces chevaliers.

A l'approche de l'époque moderne, les récits de revenants ont été laïcisés et vulgarisés dans les deux pays. C'est la deuxième similitude entre les deux cultures. Cependant, dans les récits de revenants français de la fin du moyen âge, les morts apparaissaient comme des êtres forts, tandis qu'au Japon les revenants sont devenus des êtres faibles qui ne soulignent pas leurs opinions, mais expriment seulement leurs sentiments. Cette différence de nature des revenants entre les deux pays semble refléter la divergence de culture et de mentalité des vivants actuels.

※ C'est le texte révisé de la conférence pour la société des Etudes Japonaises de Tokyo dans la Maison Franco-Japonaise à Tokyo, le 19 décembre, 2003.

Appendix Pierre le vénérable, *Les Miracles*.

Au chapitre 10, l'auteur raconte l'apparition d'un mort nommé Bernard le Gros. Cet homme était le seigneur du château d'Uxelles, à vingt-cinq kilomètres de Cluny, et mourût en 1070. Ce seigneur possédait certaines places fortifiées près de Cluny, d'où il

causait de nombreux ravages au monastère ainsi qu'aux autres églises des environs. A la fin de sa vie, s'étant repenti de ses péchés, il est allé voir l'abbé de Cluny pour lui déclarer son intention de se rendre à Rome afin d'y prier pour sa rédemption. Une fois à Rome, il consacra son temps aux prières et aux aumônes, afin d'expié ses crimes par la pénitence. Alors que Bernard avait promis de se faire moine à Cluny après son pèlerinage, il mourût d'une maladie grave lors de son retour de Rome. Quelques années plus tard, le fantôme de Bernard est apparu à un employé du monastère de Cluny, au milieu du jour, dans la forêt proche du château d'Uxelles construit par Bernard. Le revenant lui dit: «Je suis Bernard, l'ancien seigneur de cette région. Comme le savent bien les gens d'ici, lorsque j'étais dans le monde, j'ai causé de nombreux maux et c'est à cause d'eux que je souffre maintenant beaucoup. Toutefois, étant donné que vers la fin de ma vie je me suis repenti de mes mauvaises actions, j'ai échappé à la damnation éternelle; pourtant j'ai encore grand besoin d'aide pour être pleinement libéré. Pour cette raison, j'ai obtenu la permission de venir implorer miséricorde auprès de l'abbé de Cluny. Je te prie d'aller le trouver et de le supplier instamment d'avoir pitié de moi.» Après ces paroles, le revenant disparût. L'homme qui l'avait vu est allé trouver l'abbé pour lui rapporter les paroles du revenant. L'abbé a accueilli favorablement la requête du défunt et a réalisé de multiples aumônes et de nombreuses offrandes pour aider cette âme à échapper au tourment dans l'Au-delà.